

L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY

Sommaire:

Edito de M. le Maire
Boulangerie / Lotissement / Forêt
Stockage bois / Points bio-déchets /
Assainissement
Tarifs location salles / Logements / Cimetière
Véhicules électriques / Menuiseries /
Repas des Anciens
Compétences Eau et Assainissement /
Eau potable / Atelier Municipal
Ecole et activités périscolaires

Le conseil municipal:

Franck TISSERAND, Maire
Pascal CAMUS, 1er Adjoint
Patrick RENAULT, 2ème Adjoint
Jean-Paul PORCHEROT, 3ème Adjoint
Florent GONET, Conseiller
Marie-Luce LOMBARDO, Conseillère
Jean-Pierre MILLIOT, Conseiller
Laurent CAMUS, Conseiller,
Vanessa FARBER, Conseillère
Clémentine BERNET, Conseillère.

Mairie de Fleurey

Tel:03.84.91.31.59

Ouvert le Lundi et Mercredi
de 13h à 18h.
et le Vendredi de 17h à 19h.

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr

Site internet: fleurey.fr



État civil

Naissances

Lana BEGEY	Ailey CHALGHOUMI MORISSON
Quentin CAMUS	Lou DORMOY
Dyclan FRANCOIS	Nathéo PIOCHE
Eléna SCHLEY	Tim BUSSEMEY

Mariages

DURGET Vincent et GARRET Lise

Décès

HUNION Stéphane
ADAM Yvette (née MORLOT)
ESTIENNEY Gérard
SŒUR Jacques

Coordonnées de M. le Maire

mail: lf.tisserand@wanadoo.fr

En cas d'urgence: 06.78.12.16.85



Fleurey Lès Faverney Mai 2018

Meilleurs vœux pour 2019

la cérémonie des vœux se tiendra le
samedi 19 janvier à 11h30
à la salle des fêtes.

L'Edito de M. le Maire

Chers tous,

Comme vous le savez, j'ai dû pour des raisons professionnelles, rejoindre la capitale depuis le mois de juillet dernier. L'occasion d'apporter mon avis sur des sujets d'écologie et de défendre notre territoire. Au cours ce semestre parisien, j'ai pu observer les difficultés auxquelles les franciliens sont confrontés au quotidien : promiscuité, transports, logement, vie chère, concentration, délinquance...

Et ce ne sont pas les spectacles et les lumières de Paris, les plaisirs éphémères qu'offre la capitale qui rendent ses habitants captifs.

Certes, notre vie quotidienne peut avoir son lot de contraintes, mais nous ne connaissons pas notre chance. J'ai eu, pour ma part, l'occasion de vérifier que je n'échangerais pas ma vie fleuréenne contre une vie parisienne.

Au cours de ce semestre, j'ai pu compter sur une solide équipe et sur des adjoints tout à fait dévoués à la commune, et nous avons pu continuer de faire avancer les projets.

Je les remercie chaleureusement.

Plus que jamais, conforté par cette expérience et par tout ce qu'ai j'ai pu constater dans toute la France, je crois que la décennie qui se présente apportera de profondes mutations. Nos pratiques doivent évoluer.

Je suis convaincu que nous pouvons piloter ce changement plutôt que de le subir.

Si la paix n'est pas naturelle et que la tentation est forte de chercher la paille dans l'œil de l'autre, notre capacité à réussir et à faire de notre commune un exemple à reproduire passera par la volonté de partager, de contribuer, de surmonter les préjugés, et enfin de se retrouver autour des idées, des projets ou des équipements qui nous servent tous, directement ou indirectement.

C'est de notre envie de vivre ensemble et à faire de nos différences des forces complémentaires que dépendra notre réussite.

Je souhaite pour cela que 2019 soit une année claire et franche, une année d'échange sincère et d'écoute.

Vous trouverez dans ce journal les principales informations communales. J'espère pouvoir vous apporter explications et compléments lors de la cérémonie des vœux qui se tiendra le

samedi 19 janvier à 11h30 à la salle des fêtes.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter

une très belle année 2019.

Bien attentivement

Votre maire,

Franck TISSERAND

La Boulangerie

Après 11 mois de fonctionnement, Monsieur et Madame VITTOT ont décidé de cesser l'activité.

Leur discours est à la fois reconnaissant envers leurs clients et un peu excessif envers ceux qui n'ont pas adhéré pour diverses raisons.

Nous leur souhaitons de réussir dans leurs projets futurs.

Les chiffres le montrent, cette belle boulangerie bien placée a toujours un bon potentiel. Un repreneur s'est porté candidat pour reprendre le crédit et le fonds de commerce, mais la procédure de liquidation est complexe, nous devons attendre.

Pour réussir le redémarrage, chacun a bien conscience qu'il faudra bien dimensionner les frais de personnel, augmenter l'amplitude horaire, proposer davantage de produits d'épicerie, éviter les manques à des heures de grande affluence, produire des spécialités et réaliser des soirées à thème.

Tel est le projet que la commune a toujours soutenu et qui n'a pas eu le temps d'être mis en œuvre.

Les produits et l'activité de la boulangerie seront toujours privilégiés pour toute commande communale.

Nous espérons une reprise rapide!

Le Lotissement

La quasi-totalité des parcelles sont vendues.

Deux parcelles restent disponibles : la première, très en pente, qui longe le chemin qui remonte vers l'église, la seconde plutôt plane et plus facilement constructible sur la deuxième tranche du lotissement.

Ces deux parcelles ont une superficie d'environ 11 ares.

Le prix est inchangé à 25€ HT/m², terrain viabilisé.

La forêt

Nos forêts sont gérées durablement.

Les coupes qui sont réalisées chaque année correspondent aux préconisations de l'ONF qui suit de près notre patrimoine. Elles correspondent à ce que notre forêt produit. Nous faisons même parfois le choix de réduire le volume de ce que propose le garde forestier, en lien avec nos capacités d'affouage. Les arbres vivent et meurent, ils ont aussi des maladies. Il faut savoir sélectionner et régénérer.

On entend parfois des propos réducteurs du type : « il faut arrêter de couper... ».

Ces formules gratuites ne s'appuient sur aucun élément concret de maîtrise et de suivi.

Notre forêt communale est toujours aussi abondante.

Stockage de bois le long des chemins

Le stockage du bois le long des chemins communaux a fait polémique et a entraîné des différends assez violents entre particuliers.

Les chemins communaux ne sauraient en aucun cas servir de base de stockage pour plusieurs centaines de stères, ce qui dépasse largement l'affouage.

La commune a proposé de mettre à disposition des espaces à la carrière pour stocker le bois.

Cette offre est toujours valable.

Renseignements pris auprès de l'Association des Communes Forestières, et pour éviter tout abus et tout différend, une délibération a été votée dernièrement, qui fixe à 10€ le mètre tout stockage de bois le long des chemins communaux.

Cette mesure prendra effet le 1^{er} janvier 2020, pour laisser le temps à chacun de prendre ses dispositions.

Les points bio-déchets

A toute expérimentation ses hésitations.

Des dysfonctionnements du dispositif d'ouverture des trappes ont été constatés.

Le fabricant est chargé de remettre le dispositif en état et de la rendre plus fiable et plus solide.

La bonne nouvelle, c'est que ces points d'apport sont de plus en plus fréquentés et qu'ils répondent à une vraie demande. L'effet sur les ordures ménagères, combiné au tri très large, est spectaculaire.

C'est donc possible de n'avoir (presque) plus de déchets.

Attention de n'utiliser que des sacs biodégradables, et strictement aucun sac en plastique traditionnel, c'est très important.

Les assainissements

Après de longs mois d'attente et un retard de presque deux ans causé par les hésitations de l'équipe municipale d'Amoncourt, le dossier est enfin passé en commission chez les financeurs, qui l'ont validé.

Les subventions attendues de la part de l'agence de l'eau et département sont au rendez-vous, à la hauteur de ce que nous espérions.

Le dossier sera présenté en commission DETR (dotation d'équipement des Territoires Ruraux) au début du printemps pour le complément de subventions de l'état.

La DETR est logiquement attribuée lorsque l'agence de l'eau a validé le projet. Cela devrait nous permettre de commencer les travaux à la sortie de l'hiver, les entreprises étant d'ores et déjà retenues.

Une nouvelle réunion sera organisée juste avant le démarrage des travaux.

Tarifs de location des salles communales

Grande salle

	Personnes domiciliées à Fleurey	Personnes extérieures à Fleurey
Week-end et jour férié	170 €	270 €
1 jour en semaine		
- salle	50 €	80 €
- vaisselle	50 €	50 €
Vin d'honneur et activités diverses (avec les verres)	50 €	60 €
Cautions versées à la réservation (perdue en cas de désistement)	80 €	80 €

Petite salle

Aménagée avec une nouvelle cuisine équipée

- Personnes domiciliées à Fleurey : 65€
- Personnes non domiciliées à Fleurey : 90 €



Ecole et Activités péri-scolaires

61 enfants fréquentent les écoles de Fleurey et d'Amoncourt.

Un effectif en hausse qui nous préserve de toute fermeture.

Les effectifs sont également en hausse sur le temps périscolaire : le matin, le midi et le soir. Les activités qui sont proposées le soir attirent les enfants. Une quinzaine d'enfants fréquentent régulièrement la « cantine ».

La communauté de communes finance douze séances musicales à l'école d'Amoncourt, dont la restitution est prévue le 22 janvier. Des séances de natation pour les CP CE1 seront également prises en charge par la communauté de communes en avril mai juin 2019.

Depuis plusieurs années, les enseignantes ont amené les enfants à suivre l'histoire de nos villages au travers de la vie de nos anciens combattants. Un travail de grande qualité. La contribution des élèves et des enseignantes est à saluer. Leur présence aux cérémonies est tout à fait précieuse. Les communes et les familles des anciens combattants sont reconnaissantes.

Le marché de Noël est devenu un rendez-vous important. Il est organisé par l'association « les petites canailles », en coopération avec les enseignantes et avec le club des aînés. Une exposition très réussie qui a attiré beaucoup de monde.

Véhicules électriques

Au cours du XXe siècle, la population mondiale a été multipliée par 4 et la production économique multipliée par 20.

Aujourd'hui, plus de 60 milliards de tonnes de ressources naturelles sont prélevées dans la nature chaque année. 99 % d'entre elles deviennent des déchets en moins de 42 jours.

D'ici à 2100, la population mondiale devrait croître de plus de 40 %. Au rythme actuel de consommation des ressources, la bio-capacité de la terre subirait des dommages irréversibles.

Sur nos terres, nous constatons déjà les premiers dégâts, qui ne sont que des prémices.

Alors qu'est-ce qu'on fait maintenant ? Est-ce qu'on change le pansement ou est-ce qu'on pense le changement ?

Citoyens, élus que nous sommes, nous avons le devoir d'essayer et d'agir.

En Terres de Saône, nous avons démarré.

Depuis 2015 notre Communauté de communes s'est modestement engagée dans une action « territoire à énergie positive » ; objectif final : produire sur place l'énergie que l'on consomme, limiter les émissions de CO2.

Cette démarche consiste à identifier les économies d'énergie possibles et à aider à les mettre en œuvre, à repérer toutes les possibilités du territoire d'aller vers son autonomie énergétique en utilisant ses ressources et ses forces.

Cela se traduit par des investissements pour la rénovation de l'éclairage public, des isolations ou rénovations de bâtiments, des constructions de chaudières biomasse, des projets de réseau de chaleur derrière des méthaniseurs agricoles, des choix citoyens de bon sens qui vont vers l'abandon d'énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables.

Cela peut aller vers l'implantation de panneaux photovoltaïques, voire d'éoliennes sur les terres propices, comme peut être du côté de Chargey -les- Port ou de Contrégise.

Cela se traduit par une autre manière de considérer ses déchets pour qu'ils ressemblent davantage à des ressources. Il y a aussi des agendas 21 et des atlas de la biodiversité, des aménagements de villages en harmonie avec la solution naturelle.

Tous ces choix s'inscrivent dans le temps..

Le climat, l'air, l'énergie et la biodiversité guident désormais nos actions et s'inscrivent comme un fil conducteur dans nos décisions. Nous essayons de déployer un mix de solutions tout en changeant positivement la vie de nos villages. Il faudra du temps, mais nous devons prendre notre part.

Le dispositif de véhicules électriques autocampagne répond à plusieurs problématiques, même s'il ne traite pas complètement tous les sujets.

C'est un projet expérimental mené depuis trois ans, destiné à montrer que le véhicule électrique a atteint une maturité suffisante pour servir les villageois dans tous leurs trajets quotidiens. Prenez la LEAF TDS et faites plus de 250 km sans émettre aucune particule et sans influencer le climat.

Partagez-la, emmenez votre grand-mère, allez à votre rdv pour un job, ne craignez plus d'être en panne avec votre vieille guimbarde, descendez à quatre au marché, partez en week-end, vendez votre deuxième diesel qui ne sert presque pas....

Ces voitures rapprochent un peu nos villages des bourgs centres et de la ville. Ils rendent de l'attractivité à nos campagnes et contribuent aussi à créer du lien entre vous.

Moins de captifs, davantage d'attentifs.

Ce dispositif autocampagne fait partie des actions phares du dossier TEPCV « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » qui nous a permis d'obtenir une aide de 80% . Il faut remercier les financeurs : l'état, la région, le SIED.

Ce niveau de participation permet de proposer un service qui s'auto finance à des tarifs très attractifs pour les habitants de la communauté.

A suivre...

Menuiseries Mairie et Salle des fêtes



Les menuiseries de la mairie et de la salle des fêtes ont été remplacées. Un chantier réalisé par les menuiseries Henry de Cerre les Noroy, pour un montant de 120.000 € TTC.

Cette rénovation n'a rien coûté à notre commune.

Cette opération est financée à 100% par les CEE (certificats d'économie d'énergie) issus de la taxe carbone. Le dossier de la commune ayant été retenu dans le cadre d'une commission d'instruction réunie au Pays de Vesoul Val de Saône. Le SIED70 syndicat d'énergie départemental, s'est chargé du suivi du dossier à toutes les étapes du projet.

Un grand merci à ces collectivités

et aux personnels qui les composent

Repas des Anciens

63 anciens étaient réunis le 8 décembre dernier, servis par l'équipe municipale pour le traditionnel repas de fin d'année.

L'occasion de se retrouver et de passer ensemble de bons moments.



Compétences Eau et Assainissement

La loi du 7 août 2015, dite « loi NOTRe », prévoit que les communes devront transférer leur compétence « eau et assainissement » vers les communautés de communes.

Cette disposition très controversée a fait l'objet d'un nouveau texte, paru le 3 août 2018, qui permet aux communes de repousser ce transfert de compétences à 2026 si 20% de la population de la communauté y est favorable. C'est le cas en Terres de Saône.

Notre communauté n'est globalement pas favorable à cette nouvelle prise de compétence, compte tenu des nombreuses compétences déjà prises avec en tête la compétence scolaire et périscolaire.

Le conseil municipal réuni le 30 novembre dernier s'est accordé à l'unanimité pour repousser ce transfert à 2026.

A noter : transférer une compétence ne signifie pas que les charges financières relatives à l'organisation seront à la charge de la communauté ;

Exemple : Dans le cas où la CC Terres de Saône prendrait la compétence eau potable, tous les travaux qui seraient réalisés sur le réseau communal resteraient à la charge de la commune. La commune resterait dans l'obligation de transférer les sommes correspondantes au montant des travaux à la Communauté de Communes. En revanche, la Communauté se chargerait du suivi du château d'eau, de l'organisation générale et de la production des factures moyennant évidemment une contribution par habitant sur l'ensemble de son territoire ;

La commune réalise jusqu'à ce jour le service en s'appuyant sur le bénévolat. Elle souhaite poursuivre le plus longtemps possible.

L'eau potable

Sujet principal, priorité absolue, la ressource en eau est un souci permanent.

C'est pourquoi nous avons jugé utile de d'imprimer un bulletin spécial en décembre.

Dans les derniers jours de décembre, notre source principale était insuffisante et notre forage complémentaire produisait de l'eau trouble à cause des précipitations. Comble de malchance, nous avons depuis quelques jours une fuite importante sur le réseau. Nous avons du faire appel à trois citernes pour nous approvisionner.

La fuite a été réparée, un grand merci à Jérôme Mathieu pour son aide.

Atelier municipal

Suite au dédit de Monsieur de JESUS MENDES qui a finalement, pour des raisons techniques, changé d'avis sur son projet de vente de son hangar de la rue Durget à la commune,

Nous avons fait l'acquisition pour 12000 € d'une grange située rue de la grande fontaine pour y installer le nouvel atelier municipal. En effet, l'ancien atelier plutôt vétuste nécessitait des travaux de remise aux normes et de structure complètement déraisonnables.

Un projet d'aménagement sera réalisé et un dossier sera déposé en préfecture pour une demande de financement dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux.